

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 11
De votants : 13

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 heures 45
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, VENZAC Jean Marc,

Etaient absents :

Nadine CASTANIER, Martine COURTOIS (a donné pouvoir à Jean-Pierre BOULANGER), Jérôme LAVEISSIERE (a donné pouvoir à Baptiste DRACON), Yoann PLANTECOSTE,

Secrétaire de séance : Baptiste DRACON

ORDRE DU JOUR

- 1/ Présentation des dossiers déposés pour les demandes DETR 2022
- 2/ Compte rendu des affaires en cours
- 3/ Questions diverses

I/ PRÉSENTATION DES DOSSIERS DÉPOSÉS POUR LES DEMANDES DETR 2022

1) Réfection de la salle polyvalente et de la salle des associations

En vue du projet de réfection de la partie du bâtiment regroupant la salle polyvalente et de la salle des associations (antérieurement utilisée par les seniors) les dossiers de demandes de DETR suivants ont été déposés pour les différents corps de métier : Couverture ; Plomberie ; Electricité ; Menuiserie ; Peinture et Mobilier pour un montant total de 92 500€ ; une subvention complémentaire sera demandée à la Région.

2) Phase de zonage et de diagnostic d'assainissement : La première phase inscrite dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration destinée au bourg de Cassaniouze, porte sur la partie zonage et diagnostic. Cette phase sera lancée au printemps prochain et réalisée en totalité au cours de l'année 2022 pour un montant global de 16 405 € HT dont 80 % subventionnés à part égale par la DETR et l'Agence de l'eau soit 13 124 € HT

3) Installation d'une nouvelle télésurveillance sur le réseau eau potable pour un montant de 3 040 €.

II/ COMPTE RENDU DES AFFAIRES EN COURS

1) Estimation des biens situés en centre bourg de Cassaniouze et proposition d'acquisition par la commune.

- Propriété Mas Joséphine : le bâtiment de 44 m² intègre une maison et un garage mis en vente par les domaines. La commune qui s'est portée acquéreur à hauteur de 1000 € est en attente de la réponse du service des domaines.
- En ce qui concerne les bâtiments Guibert / Penou et dans l'attente d'une offre d'estimation correcte et du positionnement de l'organisme public pour la réhabilitation de ces bâtiments, le conseil préfère attendre pour se prononcer définitivement.

2) Les ordures ménagères

Une augmentation de 5 % est appliquée en 2022 au ramassage des ordures ménagères faisant passer la redevance à 205 €
La nouvelle procédure de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne relative aux ordures ménagères sera prochainement mise à l'étude. Elle intégrera l'achat de nouveaux camions de 34 tonnes pour le ramassage et la révision des implantations des emplacements des colonnes.

3) Les pylônes de téléphonie mobile

Deux pylônes (au Mont et au Prat) ont d'ores et déjà posés. Ils ont été électrifiés par EDF et sont actuellement en attente de raccordement aux réseaux par les 4 opérateurs. Leur délai d'implantation et d'efficiace fixé à un maximum de deux ans après la parution de l'arrêté au journal officiel (21/08/2020) sera, à priori, respecté et une mise en service devrait avoir lieu courant février.

Un troisième pylône a été accordé à la commune de Cassaniouze par arrêté du 27/09/2021. Le dossier est actuellement à l'étude et aura pour principal objectif de couvrir le village de Saint-Projet et le camping de Coursavy si le relief le permet.

4) L'adressage sera réactivé en début d'année. Suite à la proposition de convention de la poste d'un montant de 6 000 €, de nouvelles négociations ont été engagées par M. le Maire et ont abouti à une réduction de la dépense à un montant de 2 800 €. Dans ce cadre, la poste prendra à sa charge la saisie les informations transmises par la commune et l'envoi des numérotations aux habitants. Une demande de subvention est à l'étude.

5) Le syndicat Lot-Dourdou préconise l'installation de batardeaux aux habitations inondables situées à Saint-Projet (auberge, pisciculture). A ce titre il y a lieu d'en définir le nombre et d'initier une demande de subvention susceptible de couvrir 80 % de la dépense.

6) Les panneaux de signalisation "céder le passage ou stop" qui avaient fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités gestionnaires du domaine routier départemental en vue de sécuriser les carrefours de la Viale et de la Sole ont reçu une fin de non-recevoir.

7) Les délibérations prises

1) Renouvellement pour deux ans de la convention de partenariat avec le conseil départemental du Cantal et la commune hébergeur d'un tiers lieu CYBERCANTAL au télécentre.

2) Le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à partir de 1^{er} janvier 2022 La commune de Cassaniouze est une des communes pilote.

3) Signature avec la préfecture de la convention ACTES pour l'envoi des délibérations et des budgets au contrôle de légalité par voie électronique.

- 4) Monsieur le maire expose au conseil le débat sur la protection sociale complémentaire pour les salariés. Le centre de gestion procède aux appels d'offre en vue de mettre en place l'adhésion des communes à une assurance complémentaire dédiée aux salariés. Chaque commune devra choisir une des assurances proposées par le centre de gestion. La prise en charge de l'assurance deviendra obligatoire pour les communes en 2025.
- 5) Demande de **renouvellement de la Ligne de trésorerie**.

En 2021, la ligne de trésorerie de 130 000 € a été utilisée. Elle est actuellement de 80 000 € dans attente de recevoir les subventions d'investissement accordées.

Le montant utilisé devra être impérativement remboursé en février 2022.

III / QUESTIONS DIVERSES

- a) **Demande d'un panneau de ralentissement** en vue de sécuriser le virage de Versailles (M. Teulière).
- b) **Pose d'un radar pédagogique** destiné à rappeler le respect de la vitesse de 30 km/h aux véhicules qui traversent le bourg. Le coût de cette installation dont la fourchette s'étale de 1 500 à 3 000 € n'a pas obtenu le consensus du Conseil municipal.
- c) **Adhésion à "Compagnon de route"**. Il s'agit d'un programme de partenariat avec les hébergeurs mis en place afin d'aider à financer les actions des comités départementaux de la FFRandonnée, sur les sentiers qu'ils ont homologués "GR" ou "GR de pays" (gestion, promotion et contrôle). Le montant de l'adhésion est de 49 € /an.
- Cassaniouze étant une commune "étape" sur le GR 465, il est nécessaire d'améliorer l'organisation de l'hébergement proposé aux randonneurs de passage en leur indiquant de façon précise les possibles lieux de repos et de douche.
- Dans ce cadre, M. Le Maire propose la création d'une douche à la salle polyvalente. Les travaux, d'un coût peu élevé, pourraient être rapidement effectués afin de pouvoir bénéficier sur Cassaniouze, d'un choix d'hébergements diversifiés dès 2022.
- Trois types d'hébergements pour les randonneurs sur le GR465 ;
- 1) Le compagnon de route permet au randonneur de trouver un point d'eau pour se doucher.
 - 2) Un lieu d'hébergement en chambre d'hôte
 - 3) Une halte pour randonneur qui leur permet de se reposer quelques heures dans un dortoir de 4 à 5 places avec un point d'eau ce qui pourrait être réalisés dans le cadre du projet de la petite maison Mas.

8) Maison pour personnes âgées autonomes

Mr le maire a été sollicité par un organisme privé APART'âges pour une éventuelle étude pour la création de nouvelles unités dédiées aux personnes âgées autonomes. Ces maisons, qui doivent être distantes de 15 km d'un EHPAD, sont construites par lot de 4 structures sachant que la rentabilisation de ces accueils devient plus concrète à partir de 16 personnes. Une rencontre avec le chargé de mission pour le présenter aura lieu.

9) Panneaupocket

Dans un souci d'amélioration de l'information aux habitants, Mme Kiss propose la mise en place une application mobile simple et efficace permettant à tous ceux qui le souhaitent d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune de Cassaniouze (arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseaux, travaux, manifestations ...). Cette application est accessible aussi bien à partir d'un smartphone que d'un ordinateur. L'adhésion annuelle est de 180 €.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE
Michel CASTANIER



LE SECRETAIRE
Baptiste DRACON



LES MEMBRES

